Biopsie prostatique

Données techniques

Conseils patients / Conseils officinal

Résultats et normes

Données Techniques

Définition

La biopsie de prostate est l'examen permettant d'infirmer ou confirmer un cancer de la prostate.
Elle fait généralement suite à un taux de PSA élevé et/ou une prostate suspecte à l'examen clinique
ou à l'examen échographique.

Elle est réalisée sous guidage échographique.

Méthode

prélèvement à l'aiguille fine par voie endorectale sous échoguidage de la zone suspecte et en sextant

analyse anatomo-pathologique pour étude des cellules prostatiques (avec ou non immunomarquage) et détermination du score de Gleason

Indications

- Taux de PSA élevé (> 4 ng/ml de PSA sérique total) ;
- Toucher rectal suspect ;
- Image prostatique suspecte en échographie ;
- Biopsies itératives dans la surveillance d'une histologie douteuse ou d'une néoplasie prostatique intraépithéliale (PIN).

Conseils patients / Conseil officinal

Préparation à l'examen

- Signaler toute prise d'anti-aggrégants plaquettaires, AINS ou AVK (à arrêter sur avis médical) ;
- Vérification du bilan de coagulation (TP, TCA, plaquettes voire du temps de saignement) et contrôle ECBU ;
- Un lavement rectal peut être prescrit la veille au soir et le

INFORMATIONS DE PUBLICATION
Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes
Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 19/03/2010

matin de l'examen ;
- Antibioprophylaxie systématique avant voire après l'examen (et renforcée en cas de valvulopathie) ;
- Pas de nécessité d'être à jeun.

Conditions de l'examen

- Patient installé en décubitus latéral gauche ou en position "gynécologique" ;
- Anesthésie locale et introduction par voie rectale de la sonde d'échographie puis de l'aiguille ;
- La zone suspecte est biopsiée (6 prélèvements minimum) en premier puis prélèvements en sextant pour couvrir l'ensemble de la glande prostatique ;
- Les résultats sont envoyés au laboratoire d'anatomo-pathologie et seront disponibles après quelques jours.

Conseil : en cas de fièvre, douleurs, mictions hémorragiques, rétention d'urine dans les jours suivants l'examen, consulter en urgence.

Résultats et Normes

Normes

Le compte-rendu précise si le prélèvement est bénin ou non.

Variations

Variations pathologiques :
En cas de cancer ou lésion de PIN (néoplasie prostatique intraépithéliale) de haut grade sont précisés :

- la qualité des prélèvements ;
- la longueur de la biopsie en millimètres ;
- la longueur du foyer tumoral en millimètres ou % de longueur envahie ;
- le score de Gleason (encadré 1) ;
- la présence de grade 4 et/ou 5 ;
- la bilatéralité des biopsies positives ;
- la présence éventuelle de structures capsulaires et péricapsulaires ;
- la présence éventuelle d'un franchissement capsulaire.

Score de Gleason :
L'anatomo-pathologiste attribue un grade de 1 à 5 à chaque zone du cancer en fonction de la différentiation cellulaire. Le score de Gleason est obtenu en additionnant les deux grades les plus représentés ou en additionnant le grade le plus fréquent et le grade le plus élevé (le 1er chiffre mentionne le grade le plus fréquent). Les scores de Gleason vont de 2 à 10. Plus le score est élevé, plus la tumeur est agressive; il détermine la prise en charge thérapeutique. score 2 à 4 : cancers de bas grade de malignité score 5 à 7 : cancers de grade intermédiaire score 8 à 10 : cancers de haut grade

Pour en savoir plus : Haute Autorité de Santé

INFORMATIONS DE PUBLICATION
Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes
Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 19/03/2010

Date de création et de mise en ligne de la fiche : 19-01-2010.
Les éléments d'informations et conseils qui y figurent sont d'ordre général et ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent se substituer au diagnostic et aux conseils du pharmacien adaptés à la situation du patient. Le pharmacien est entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations qu'il consulte et des conseils qu'il en déduit ou des actes qu'il effectue. En conséquence, l'utilisateur des fiches s'interdit de mettre OCP et l'auteur en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments d'information et conseils.
© OCP - 2010

INFORMATIONS DE PUBLICATION
Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes
Créé le : 19/01/2010 | Mis à jour le : 19/03/2010